

# UN NOUVEAU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU

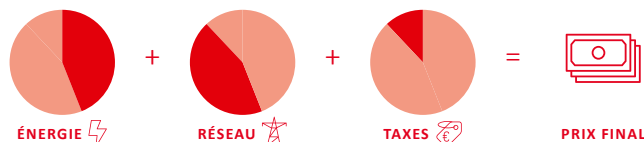
AGIR ENSEMBLE AUJOURD'HUI POUR ÉVITER DE PAYER DAVANTAGE DEMAIN.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) et les gestionnaires de réseaux appliqueront une nouvelle structure tarifaire quant à l'utilisation du réseau électrique. Objectif ? Contribuer au développement d'un réseau électrique moderne et sûr, adapté à la digitalisation et à l'électrification.

La nouvelle structure tarifaire, plus équitable et conçue pour encourager les consommateurs à répartir l'utilisation de leurs appareils électriques, incitera les utilisateurs à éviter les usages simultanés et limitera par conséquent les besoins de renforcement du réseau.

## DE QUOI PARLONS-NOUS, ET QU'EST-CE QUI CHANGE ?

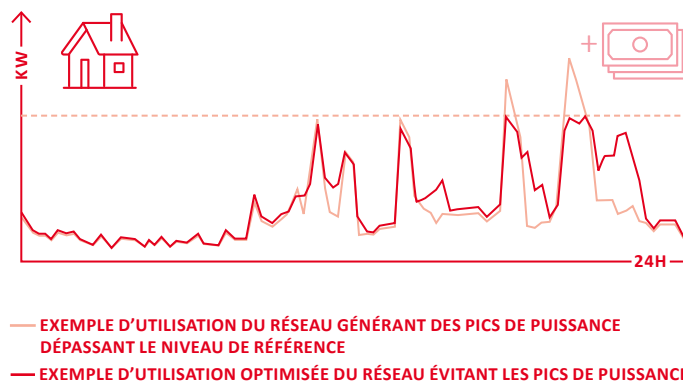
Le prix de l'électricité payé par le consommateur se compose du prix de l'énergie, du tarif réseau et des taxes. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le **tarif réseau** sera davantage axé sur la puissance utilisée et moins sur la quantité d'énergie consommée.



**À savoir :** dans l'immédiat, ce changement a peu d'impact sur la grande majorité des consommateurs, qui se retrouvera avec une puissance de référence de base (de 3 kW). En effet, les ménages dont la consommation se limite aux appareils

électroménagers usuels seront peu impactés par la nouvelle structure tarifaire. Pour les autres, l'impact dépend de leur capacité à réduire, voire à éviter les pics de puissance à l'avenir, indépendamment de l'heure de la consommation.

Certains consommateurs peuvent nécessiter davantage de puissance, pour alimenter par exemple une borne de charge, une pompe à chaleur, un sauna ou encore une piscine. Selon leur comportement d'utilisation, ces consommateurs peuvent se voir attribuer une puissance de référence plus élevée, à un coût fixe mensuel également plus élevé. Cette augmentation de puissance permettra de réduire les dépassements qui eux, induiront des frais de réseau plus élevés, considérés comme normaux dans une optique d'optimisation des coûts. Il est toutefois possible de réduire l'impact de ces dépassements sur la facture électrique en évitant ou en réduisant les pics de puissance qui en sont à l'origine.



**À savoir :** le niveau de puissance de référence est **automatiquement attribué** à tous les consommateurs sur base de leur historique de consommation. Le **niveau attribué est à chaque**

**fois le plus avantageux financièrement** par rapport à la situation historique du consommateur.

## AVEC LA NOUVELLE STRUCTURE TARIFAIRE, L'ÉLECTRICITÉ COÛTERA-T-ELLE PLUS CHER LE SOIR ?

Non, **les tarifs pour l'utilisation du réseau sont les mêmes pendant toute la journée**, et ne dépendent donc pas de l'heure de la consommation.



À noter qu'en parallèle au changement de structure tarifaire, une hausse des coûts du réseau fait augmenter le prix de l'électricité d'environ 5% pour l'ensemble des consommateurs, indépendamment de leur com-

portement de consommation. Cette augmentation est prise en compte dans la mesure étatique visant à limiter l'augmentation du prix de l'électricité.

## QUE PEUT FAIRE L'UTILISATEUR ?

- En règle générale, il est recommandé de **limiter les usages simultanés**, bien qu'une utilisation simultanée d'appareils domestiques habituels mène rarement à un dépassement du seuil de 3 kW.

- Les consommateurs disposant des équipements ou appareils nécessitant des puissances plus élevées peuvent **étaier leur utilisation dans le temps**. Par exemple, en chargeant la voiture électrique à puissance réduite. Plus les pics de puissance peuvent être réduits, plus la facture des frais de réseau peut être diminuée.

Ainsi, tous les utilisateurs peuvent contribuer à **une utilisation plus efficace du réseau, en faisant preuve de flexibilité au niveau de leur consommation**.



Le **niveau de référence attribué à chaque utilisateur** sera indiqué sur les factures émises par les fournisseurs, et seront accessibles directement via les espaces clients en ligne des gestionnaires de réseau (my.creos.net, my.sudstroum.lu) à partir du mois de janvier 2025.



Les gestionnaires proposent en outre **un outil de simulation** des courbes de puissance, permettant de les visualiser en fonction de l'historique individuel ou de différents scénarios types.



Des informations complémentaires et des **conseils pour réduire les pics de puissance** sont disponibles auprès de Klima-Agence : [www.klima-agence.lu/fr/tarification](http://www.klima-agence.lu/fr/tarification)

An English version is available at [www.myilr.lu](http://www.myilr.lu)

Eine deutsche Version ist verfügbar unter [www.myilr.lu](http://www.myilr.lu)